

Le défi de l'eau en Afrique

La question de l'eau en Afrique c'est pour la communauté internationale l'occasion de construire un avenir commun, entre solidarité et diversité, en imaginant un partenariat d'un genre nouveau là où les anciennes approches, contractuelles et conditionnelles, ont largement échoué. Une sorte de « co-développement » Nord-Sud et Sud-Sud, fondé sur le respect mutuel, à partir d'une analyse réaliste des pratiques qui marchent sur le terrain. Et la condition nécessaire d'un monde plus équitable où l'Afrique aurait toute sa place.

par Jean-Louis Oliver,

Ingénieur général des ponts et chaussées, Secrétaire général de l'Académie de l'eau

*Donnez-leur un but commun et alors ils s'uniront
Antoine de Saint-Exupéry*

C ontinent massif, l'Afrique avec plus de 500 millions d'habitants et 30 millions de km² représente un quart des terres émergées.

En dehors de son extrémité nord-ouest occupée par les chaînes montagneuses de l'Atlas, elle apparaît comme un immense plateau porté par un vieux socle cristallin ondulé et relevé au sud par la chaîne du Cap. De vastes dépressions : le Sahara et le désert de Kalahari, les cuvettes du Niger, du Tchad et du Congo sont fermées par des hauteurs (dorsale guinéenne, monts de Cristal, Drakensberg) qui dominent un littoral peu découpé. A l'ère quaternaire, le socle a été dislo-

qué à l'est où des fosses tectoniques, occupées par des lacs, sont bordées de hauts massifs : Ruwenzori, Mont Kenya, Kilimandjaro, le plus élevé (5 895 m), coiffé de neiges éternelles, dressant son cône issu du volcanisme, volcanisme à l'origine aussi des principaux autres reliefs (Tibesti, Hoggar, Mont Cameroun). Les plaines les plus importantes se situent sur les littoraux sableux et marécageux, notamment celles du Sénégal et du Nigeria.

Traversée presque en son milieu par l'Equateur et comprise en majeure partie entre les Tropiques, l'Afrique est un continent chaud, où les climats et les types de végétation s'individualisent plus en fon-

tion des variations pluviométriques que thermiques. En dehors des extrémités nord et sud, au climat méditerranéen, le trait dominant est la chaleur constante. L'apparition d'une saison sèche et son allongement quand on s'éloigne de l'Equateur, entraînent le passage du climat équatorial et de la forêt dense, aux climats tropicaux qui s'accompagnent de forêts claires, puis de savanes arborées et de steppes dans les zones sahéliennes et tropicales, jusqu'aux déserts du Sahara et du Kalahari.

Les terres sont souvent pauvres ; et l'érosion fréquente entraîne la latérisation ou l'apparition d'une cuirasse inculte. Les sols riches sont localisés

dans les alluvions récentes et dans les terrains volcaniques. Plus de la moitié de l'Afrique est privée d'écoulement vers la mer, et se tourne vers de vastes lacs intérieurs : Tchad, Victoria, Albert, Malawi... Les plus grands fleuves qui structurent le réseau hydrographique du continent (Nil, Congo, Niger et Zambèze) prennent leurs sources à des altitudes relativement basses et se fraient difficilement un long chemin vers la mer.

Les conditions climatiques et pédologiques, souvent peu favorables à l'homme, expliquent la relative faiblesse du peuplement. La population, d'une grande diversité et très irrégulièrement répartie, est implantée principalement le long des côtes, dans les vallées et autour des lacs.

L'agriculture reste la première activité de l'économie africaine. Sept Africains sur dix travaillent la terre, que ce soit pour des cultures vivrières traditionnelles (céréales, olivier et vigne, au Maghreb, petits mils et millets au Sahel, tubercules tels le manioc, l'igname et la patate douce en Afrique noire), ou pour des cultures commerciales en plantations (café, cacao, coton, arachide, palmier à huile...). L'élevage, lié au nomadisme, demeure répandu dans toute l'Afrique.

L'industrie est fondée sur les ressources naturelles du sous-

sol, sur l'exploitation du pétrole et du gaz, en Afrique du Nord, au Nigeria et en Angola notamment, ainsi que sur l'extraction minière : cuivre, manganèse, diamants, métaux rares et précieux, surtout en Afrique australe. Par contre, les industries de transformation et les activités de prestations de services n'y sont guère développées.

Les villes africaines, dont les principales (Casablanca, Alger, Le Caire, Alexandrie, Johannesburg...) connaissent une croissance rapide, conséquence de leurs fonctions commerciales, industrielles et politiques, alimentée par une forte augmentation démographique (+ 50 % dans les quinze prochaines années) et un puissant mouvement de concentration urbaine ; ce qui constitue une mutation majeure.

La situation de l'Afrique en matière d'eau

Les ressources en eaux, superficielles ou souterraines, du continent africain présentent trois caractéristiques essentielles :

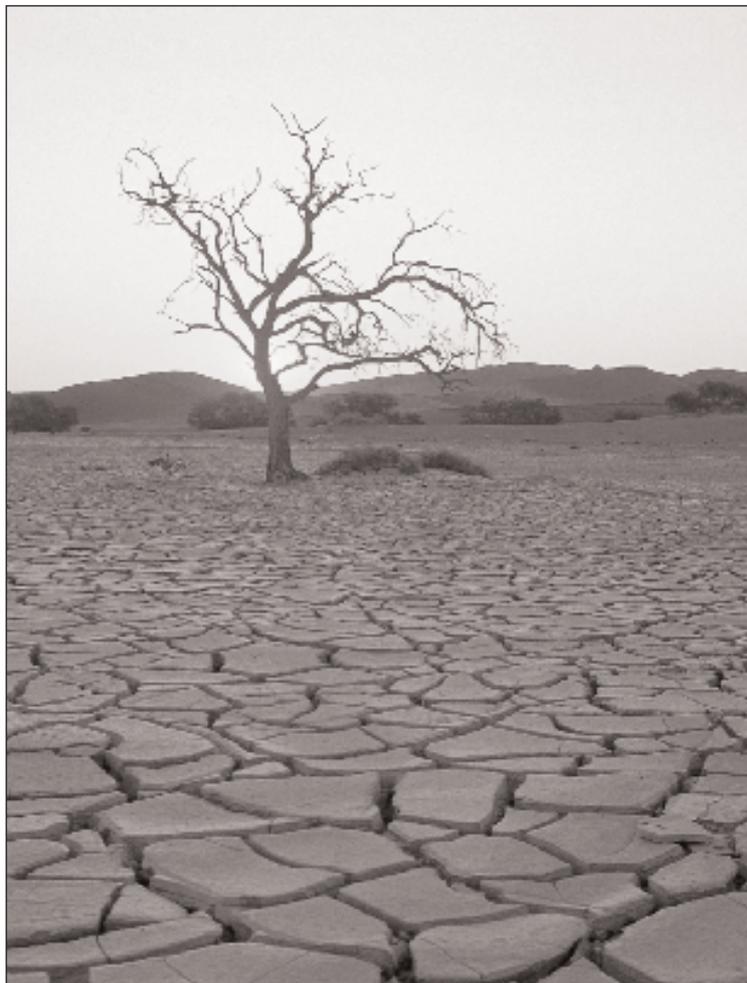
✓ qu'il s'agisse des bassins hydrographiques des fleuves (Nil, Congo, Niger, Sénégal, Volta, Zambèze, Orange,

Limpopo...) ou des lacs (Tchad, Victoria, Albert, Okavango...) ou des nappes souterraines (grand aquifère du Sahara...), toutes ces ressources sont partagées entre plusieurs pays, certains d'entre eux comme le Niger, la Gambie, le Botswana, la Mauritanie, le Soudan, le Tchad ou l'Égypte ayant une part très prépondérante de leurs ressources (dépassant 75 % et jusqu'à 98 %) en provenance de l'extérieur. Il en résulte une interdépendance sous-régionale particulièrement forte dans ce domaine essentiel ;

✓ cette interdépendance est renforcée par la répartition, disparate et contrastée, de ces ressources, aussi bien dans l'espace à travers le territoire, que dans le temps selon les saisons, sèches ou pluvieuses. Ainsi, neuf des vingt pays ne disposant pas de 1 000 m³ d'eau par habitant dans le monde sont situés en Afrique, en Afrique du Nord et au Sahel ;

✓ enfin, les incertitudes qui pèsent, aux échelles régionale et sous-régionale, sur les éventuelles évolutions du climat, notamment celle du régime des précipitations atmosphériques, en fonction de l'effet de serre, nécessitent une vigilance accrue et un effort de recherche prospective, dans un contexte d'ores et déjà fragile.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau et les conditions sanitaires des populations africaines, les services de distribution d'eau potable s'avèrent généralement peu développés et peu performants. Quant à l'assainissement, collectif ou individuel, il n'existe et ne fonctionne que rarement, entraînant morbidité et mortalité. La concentration urbaine en cours accroît les besoins d'infrastructures dans les secteurs non seulement de l'alimentation en eau, mais aussi, et surtout, de l'assainissement. Elle entraîne également un accroissement des risques d'épidémies de maladies hydriques (choléra, typhoïdes, dysenteries, etc.) ainsi qu'une sensibilité et une vulnérabilité plus grandes vis-à-vis des inondations, tout comme la déforestation qui aggrave aussi l'érosion des sols. Faute d'avoir sur place les compétences et l'expertise nécessaires dans les domaines aussi bien des techniques que des sciences sociales et humaines, les ouvrages hydrauliques, généralement très coûteux, réalisés dans les pays africains n'ont pas toujours une conception appropriée à leurs contextes économique, social et environnemental, ni une exploitation et une maintenance satisfaisantes. En effet, ces pays ne disposent pas d'infrastructures suffi-



Christian Vaisse/HOA-CUI

En Afrique, les terres sont souvent pauvres et l'érosion fréquente entraîne la latérisation ou l'apparition d'une cuirasse inculte.

santes pour assurer la formation, initiale ou continue, et le perfectionnement professionnel nécessaires dans le secteur de l'eau. Les cadres supérieurs sont souvent formés à l'étranger et ne reviennent pas toujours au pays. En revanche, les cadres moyens, techniques ou gestionnaires qui constituent l'ossature principale des organisations publiques ou privées (agents de maîtrise, etc.) ne peuvent être formés qu'en

Afrique, sur place ou dans un pays voisin.

Enfin, la sécurité alimentaire du continent n'est pas assurée : trente des cinquante pays comptant plus de 20 % de « mal nourris », et dix-huit des vingt-trois pays en comptant plus de 34 %, sont situés en Afrique. L'agriculture vivrière représente le moyen essentiel de subsistance dans les campagnes, et conditionne le maintien du peuplement rural,

avec une production locale soumise à la concurrence des marchés mondiaux.

Le droit à l'eau dans le contexte institutionnel de l'Afrique

Alors que les Occidentaux, généralement très individualistes, ont tendance à privilégier une appropriation privative du patrimoine naturel et des ressources naturelles, dont le territoire et l'eau, les populations africaines, en dépit de leur extraordinaire diversité répartie entre l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, possèdent toutes un sens particulièrement vif de la solidarité, d'abord au sein de la famille, souvent très large, puis au niveau du village, de la tribu et de la communauté ethnique ; d'où, chez elles, une conception plus communautaire de la notion de droit, de propriété, ou plus souvent de droit d'usage, du sol et des eaux, selon leur droit coutumier traditionnel.

La Charte des Nations unies de 1945, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les pactes internationaux subséquents de 1966 ont constitué un ensemble idéolo-

gique et normatif. La conférence de Téhéran en 1968, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Déclaration universelle, puis la seconde conférence mondiale sur les Droits de l'Homme organisée à Vienne en 1993 ont réaffirmé solennellement le principe de l'universalité des droits de la personne humaine. Cette question ne va pas de soi, en effet, dans les rapports Nord-Sud, entre pays riches et pauvres. Les valeurs idéologiques, les cultures, les conceptions de la démocratie sont variées, selon que l'on se trouve en Europe, en Afrique, en Amérique ou en Asie. Les Etats africains ont fait valoir aux pays industrialisés que les droits de l'Homme ne sauraient être conçus *in abstracto*, qu'ils étaient le produit d'un contexte historique et d'un environnement, culturel et spirituel, spécifique. Alors que la conception occidentale est centrée sur l'individualisme libéral et sur la primauté de la personne sur le groupe, les valeurs traditionnelles africaines mettent l'accent sur le primat de la collectivité sur l'individu, des devoirs sur les droits, de la solidarité sur l'égoïsme.

La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Nairobi, en 1981, est particulièrement importante dans la mesure où elle

fait référence, dans son préambule, aux « valeurs de la civilisation africaine » et proclame à l'article 24 que « Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement ». Le droit à l'environnement ainsi reconnu n'est pas individuel, mais collectif en ce qu'il appartient aux peuples. Il y a cependant lieu de noter que ce droit est, pour la première fois, intégré dans un traité dont les auteurs sont des pays en voie de développement pour lesquels il est particulièrement difficile à court terme de concilier la protection de l'environnement et le développement.

Eclairés à la lumière du droit à l'environnement, d'autres articles de cette Charte africaine sont essentiels :

- ✓ l'article 9 qui prévoit que « Toute personne a droit à l'information » ;
- ✓ l'article 13 qui mentionne le droit des citoyens de « participer librement à la direction des affaires publiques de leurs pays » ;
- ✓ et l'article 16 qui indique « Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ».

Les mesures de sauvegarde de la Charte sont assurées par la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et peuvent être appliquées à leur égard.

Un cadre régional très mobilisé sur le secteur de l'eau

Aujourd'hui, l'Afrique se compose d'une cinquantaine de pays indépendants dont les frontières géométriques ignorent, le plus souvent, la géographie physique et humaine ; tous sont regroupés au sein de l'Union africaine qui a succédé à l'OUA et reste basée à Addis Abeba, capitale de l'Ethiopie. Parallèlement, les moyens de la Banque africaine de développement - dont le siège a été transféré d'Abidjan à Tunis (avec la Facilité africaine de l'eau) - et le rôle de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (avec le forum de l'ONU sur l'eau en Afrique) sont en cours de renforcement, avec le soutien de la communauté internationale, notamment du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de l'Union européenne, grâce à un appui marqué de la France et du Royaume-Uni, dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad).

On a heureusement pu constater ces dernières années, un repositionnement spectaculaire des priorités liées à l'eau parmi les préoccupations et les objectifs des acteurs africains. C'est ainsi que :

- ✓ « la Vision africaine de l'eau pour le XXI^e siècle » dans le cadre de la Vision mondiale de l'eau, élaborée par le Conseil mondial de l'eau, a été présentée et débattue lors du 2^e Forum mondial de l'eau, organisé à La Haye en mars 2000 ;
- ✓ en septembre 2001, sous l'égide de la Banque africaine de développement (BAfD), a été créé le Haut comité africain de pilotage pour l'eau (AWTF : *African Water Task Force*) qui a adopté une position commune, en décembre 2001, à Bonn, lors d'une conférence internationale sur les eaux douces ;
- ✓ la mobilisation s'est progressivement étendue à toute l'Afrique, par la voie de conférences thématiques entre opérateurs, décideurs et scientifiques (notamment à Accra, en avril 2002) ;
- ✓ en avril 2002, 43 ministres africains chargés de l'eau, réunis à Abuja puis à Johannesburg, en septembre 2002, ont créé un Conseil permanent (AMCOW : *African Ministerial Council for Water*) pour assurer, sous l'égide de la nouvelle Union africaine, la direction politique, imprimer les orientations et conduire les actions en faveur de la bonne gestion de l'eau sur le continent : c'est la première mobilisation, à pareille échelle et de niveau aussi élevé, existant actuellement dans le monde en matière d'eau.

Le programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Expérience unique, le Nouveau partenariat pour le développement africain (Nepad), qui associe les pays africains à ceux de l'OCDE, propose des voies nouvelles pour sortir l'Afrique des cercles vicieux de la pauvreté et des conflits. L'AMCOW et l'AWTF ont obtenu l'inscription de l'eau dans le programme du Nepad qui propose ainsi quatre lignes d'action :

- ✓ accélérer le travail sur les projets multiobjectifs d'aménagement de la ressource, tels que le programme d'étude du secrétariat de la SADC (I) sur l'aménagement du fleuve Congo et l'Initiative pour le Bassin du Nil (NBI) ;
- ✓ établir une *task-force* pour planifier la lutte contre les effets négatifs du changement climatique en Afrique ;
- ✓ collaborer avec l'Initiative mondiale d'assainissement environnemental (GESI) ;
- ✓ appliquer le programme UN Habitat sur les économies d'eau dans les villes africaines. Parallèlement l'AWTF a suggéré et obtenu la création d'un nouvel instrument appelé *African Water Facility*. Il s'agit d'une

plate-forme de coopération bailleurs / bénéficiaires améliorant les synergies et dégagant des solutions de partage des risques pour attirer des financements supplémentaires.

Le plan d'action du G8 pour l'Afrique

En phase avec les propositions du Nepad, les propositions du plan d'action du G8 de Kananaskis en 2002, confirmées à Evian en 2003, comportent trois grandes rubriques :

- ✓ exploitation durable des ressources en eau ;

- ✓ appuis pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ✓ appui à la gouvernance du secteur de l'eau : décentralisation, recouvrement des coûts, plus grande participation des consommateurs.

L'Initiative européenne pour l'eau

Sous l'impulsion de plusieurs Etats-membres, l'Union européenne a lancé en septembre 2002, à Johannesburg, une initiative dans le cadre des partenariats de type II, intitulée « L'eau pour la vie : santé, niveau de vie, développement économique, paix et sécurité »,

avec pour sous-titre : « Mettre en œuvre le plan d'action du Sommet mondial du développement durable ». Cette initiative vise à faciliter une coopération renforcée, concertée et cohérente entre bailleurs de fonds européens (sans exclure d'autres bailleurs). Elle comporte cinq composantes dont les deux premières sont dédiées à l'Afrique. La composante « Gestion intégrée des ressources en eau » (Gire) en Afrique, avec un accent sur les bassins fluviaux transfrontaliers, est portée par la France. Les trois priorités de l'Union européenne sont :

- ✓ l'accès pour les plus pauvres à une eau potable de qualité et à un assainissement adéquat ;



Dieter Blum/GAMMA

Qu'il s'agisse des bassins hydrographiques des fleuves, ou des lacs, ou des nappes souterraines, toutes ces ressources sont partagées entre plusieurs pays. Ici, le delta du Niger, fleuve qui traverse l'Afrique, de la Guinée au Nigéria.

- ✓ une gestion équitable et durable des eaux transfrontalières ;
- ✓ une bonne coordination entre les usages concurrents de l'eau, pour les besoins domestiques, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, l'industrie...

Appui à la gestion intégrée des ressources en eau

L'effort porte prioritairement sur l'appui aux processus sous-régionaux que constituent les institutions de gestion des grands fleuves transfrontaliers, en tenant compte des degrés d'avancement divers des dispositifs existants, notamment :

- ✓ **Sénégal** : accompagner une nouvelle étape d'intégration par le développement des mécanismes de financement de type agences de l'eau par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ; capitaliser l'expérience acquise (institutionnelle, multiacteurs) en favorisant des transferts Sud/Sud ; mobiliser la capacité de maîtrise d'ouvrage de l'OMVS sur des initiatives environnementales exemplaires (gestion participative de la biodiversité et des réserves hydriques des têtes de bassin) ;

- ✓ **Niger** : donner une impulsion majeure à la coopération et aux institutions nationales en s'appuyant sur la dynamique de la Cedeao, et en travaillant étroitement avec les ONG et l'ensemble des bailleurs impliqués ;

- ✓ **Nil** : appuyer l'Initiative pour le bassin du Nil (NBI), notamment auprès des trois pays de l'Ensap (Égypte, Éthiopie et Soudan) ;

- ✓ **Congo** : assurer les premiers pas d'une coopération et du développement de bases de données hydro-géographiques dans un contexte difficile, en mobilisant le potentiel disponible de recherche action (IRD, Cirad, universités, grandes écoles...).

L'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural en Afrique

Cette Initiative (IAEAR) a été approuvée par la BAFD qui est appelée à jouer un rôle de catalyseur en mobilisant les ressources financières correspondantes par des partenariats avec les bailleurs de fonds. Elle a été soutenue par le rapport Camdessus sur le financement des infrastruc-

tures de l'eau, et par le 3^e Forum mondial de l'eau de Kyoto en mars 2003, puis entérinée lors du Sommet du G8 d'Evian en juillet 2003. Elle bénéficie notamment de l'appui du Canada, de la France, des Pays-Bas et de l'Union européenne dans le cadre de l'initiative européenne et de sa Facilité UE/ACP.

Développement des services urbains d'eau et d'assainissement selon des règles de bonne gouvernance

Ce développement est le cœur des progrès possibles à court et moyen termes, à condition de mettre l'accent sur les principes de gestion défendus dans la « Charte d'engagement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement » présentée à Johannesburg par les acteurs français, et en cours de modification pour un portage international (recouvrement des coûts, partage clair des responsabilités entre opérateur spécialisé et autorité publique). Le développement d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des objectifs de Johannesburg partagés avec les acteurs, un chiffrage

plus réaliste des projets à partir d'une approche par la demande, raisonnant par étapes adaptées de l'offre de service, paraissent également des ingrédients indispensables, avec la mise au point de dispositifs de financements innovants suggérés par le rapport Camdessus.

Relance et amélioration de la gestion de l'eau agricole

Deux composantes sont à prendre en compte :

✓ **soutenir l'amélioration de la gestion de l'eau dans les bassins versants** dans une perspective d'accroissement de l'offre alimentaire. Il s'agit autant d'améliorer l'appropriation et le fonctionnement interne des périmètres (social, institutionnel, technique, systèmes d'information) que d'atteindre une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins. Les impacts démographiques (flux migratoires) sanitaires et environnementaux (mutations écosystémiques) de l'irrigation doivent être pris en compte dès la conception des projets et réformes ;

✓ **soutenir l'ensemble des économies d'eau**, et notamment la gestion de la demande. En effet, la pression des usages

sur la ressource en eau est telle que les limites de développement de l'offre sont atteintes. L'ensemble des moyens (institutionnels, économiques et techniques) est à mobiliser, et doit conduire à une coordination des actions de développement de la ressource, telles l'interconnexion des réseaux, la gestion coordonnée des eaux superficielles et souterraines, le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées traitées, etc.

Ces thématiques font l'objet d'un effort important de la part des institutions de recherche françaises (Cirad, IRD, Cemagref, Inra, BRGM) et de leurs bailleurs de fonds (PCRD (2) UE...), autour de trois axes : aide à la décision (efficacité des eaux agricoles) ; méthodes d'évaluation et de suivi (nappes souterraines) et participation d'équipes du Sud aux programmes régionaux concernant l'eau (IWMI (3)...).

Analyses régionale et sous-régionale des changements climatiques possibles

L'approfondissement de scénarios de moyen et long termes

concernant le cycle de l'eau, aux échelles régionale et sous-régionale, dans un contexte de changement climatique dû à l'effet de serre, apparaît comme une priorité forte dans les années à venir, les connaissances dans ce domaine du cycle de l'eau, notamment atmosphérique, étant encore trop imprécises pour servir de guides aux décisions.

Conclusion : proposition de Charte africaine de l'eau

En avril 2004, s'est tenue à Paris une conférence des chefs d'Etats et des bailleurs de fonds concernant les pays situés dans le bassin du fleuve Niger, suivie en mars 2005, par une conférence euro-africaine « Eau et territoires » organisée par l'Académie de l'eau, à l'Unesco, avec la participation de Madame Mutagamba, Ministre d'Etat chargée de l'eau en Ouganda, Présidente d'AMCOW et à laquelle ont assisté trente-deux pays d'Afrique.

Compte tenu de l'ensemble des considérations précédentes, il paraît opportun d'envisager l'adoption par l'Union africaine d'une « Charte africaine de l'eau », dans le pro-

longement de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée par l'OUA en 1981. Tout comme la directive-cadre sur l'eau (DCE) en cours d'application dans tous les Etats membres, actuels ou potentiels, de l'Union européenne, cette charte constituerait une référence et un guide d'intérêt commun pour tous les pays africains dont beaucoup sont tributaires des mêmes ressources en eau, superficielles ou souterraines, partagées entre plusieurs d'entre eux. Elle serait, pour chacun d'eux, un précieux outil opérationnel pour concrétiser de manière satisfaisante les diverses initiatives en cours. Car s'il n'est ni possible ni souhaitable de tout prévoir, encore faut-il tracer des perspectives fiables à long terme, en ménageant les étapes nécessaires. La gestion rationnelle de l'eau, spécialement l'alimentation en eau potable et la lutte contre la pollution, figurent au premier rang des priorités. S'agissant de services publics de base qui améliorent très concrètement les conditions de vie quotidienne, cette politique doit susciter au sein de la communauté internationale une motivation aussi forte que bénéfique. Face à ce défi, à cette recherche d'équilibre entre solidarité et diversité, le domaine de l'eau constitue un champ

d'action et de coopération exemplaire pour construire l'avenir commun.

A cet égard, les nations développées ont le devoir d'aider les pays moins avancés, souvent situés en zones arides :

✓ en aidant à la formation des personnels concernés, spécialement les cadres moyens, techniciens et gestionnaires, par la création de réseaux régionaux de centres des métiers de l'eau ;

✓ en promouvant des transferts de technologies adaptées aux conditions locales, notamment dans le domaine du traitement de l'eau potable et des eaux usées ;

✓ en augmentant les montants de l'Aide publique au développement (APD) consacrés au secteur de l'eau, non seulement pour l'alimentation en eau, mais aussi pour l'assainissement ;

✓ en renforçant le rôle et les moyens d'action dans le domaine de l'eau des institutions financières multilatérales, régionales et bilatérales ;

✓ en assouplissant et en diversifiant les modalités d'intervention des différents acteurs, publics et privés, impliqués dans le secteur de l'eau.

C'est seulement grâce à un partenariat d'un genre nouveau, plus fraternel, qu'il sera possible d'agir avec l'ampleur, l'efficacité et la rapidité nécessaires pour relever le défi sur l'eau en

Afrique et résoudre les difficiles problèmes ainsi posés.

Les approches antérieures, contractuelles et/ou conditionnelles qui ont été généralement pratiquées, par les uns ou par les autres, ont, la plupart du temps, échoué.

Il faut aujourd'hui mettre en œuvre une forme originale de relations, une sorte de « co-développement » Nord-Sud et Sud-Sud, fondé sur le respect mutuel et sur une authentique solidarité, à partir d'une analyse réaliste des pratiques qui donnent effectivement des résultats concrets sur le terrain.

Ainsi le progrès sera-t-il en marche, et l'évolution positive observée ces dernières années débouchera-t-elle sur un monde plus équitable dont l'Afrique sera un important partenaire.

Notes

(1) *Southern African Development Community* (Communauté des pays sud africains pour le développement).

(2) Programme-cadre européen de recherche, de développement technologique et de démonstration.

(3) *International Water Management Institute*.